

*Article 29 du Règlement*

● (1750)

*[Traduction]*

**M. le vice-président:** Le député demande le consentement unanime, si je ne m'abuse?

*[Français]*

Le député demande le consentement unanime de la Chambre pour poser une question au député. Y a-t-il consentement?

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Non. Très bien. Le député de Bellechasse (M. Blais) continue son discours.

**Une voix:** Le député peut continuer.

**M. le vice-président:** Le député de Bellechasse peut-il continuer son discours ?

**M. Blais:** Monsieur le Président, oui, je peux continuer, c'est parce que j'attendais que mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) puisse s'asseoir. Avec ses 18 ans d'expérience à la Chambre des communes, moi je suis très inexpérimenté dans ce genre de choses . . .

**M. Nystrom:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**M. Blais:** Si c'est un rappel au Règlement, je vais attendre . . .

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, c'est un rappel au Règlement.

Avons-nous le consentement unanime de la Chambre pour poser une question?

**Des voix:** Non!

**M. le vice-président:** A l'ordre! Le consentement unanime n'a pas été accordé, nous allons donc poursuivre le débat avec l'honorable député de Bellechasse (M. Blais).

**Une voix:** Il ne reste que deux minutes . . .

**M. Blais:** Monsieur le Président, par simple politesse, j'avais mentionné juste avant que . . . probablement que mon collègue de Yorkton—Melville (M. Nystrom) n'écoutait pas . . . j'en avais long à dire, mais que j'avais d'autres collègues qui brûlaient du désir d'ajouter quelques mots. Je pense que mon collègue de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) va prendre la relève, monsieur le Président.

*[Traduction]*

**M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue qui a eu l'amabilité de me céder le peu de temps qui nous reste. Je regrette qu'il en reste aussi peu, car je représente une circonscription du sud-ouest de la Saskatchewan, Swift Current—Maple Creek, qui, depuis quelques années, a souffert sans doute plus que les autres de la sécheresse, des invasions de sauterelles, du vent et autres calamités naturelles. C'est une circonscription de 55,000

habitants dont la plupart sont des exploitants agricoles et qui vivent tous directement de l'agriculture. Le sujet à l'étude est donc extrêmement important.

J'ai été sidéré d'entendre les propos du député d'Algoma (M. Foster), le critique de l'agriculture de l'opposition, avec qui j'ai récemment sillonné le pays avec le comité sur l'établissement du prix du blé. Il s'agit là d'une autre initiative agricole du gouvernement qui a d'importantes répercussions pour les céréaliculteurs du pays.

**M. Boudria:** C'est faux. Il s'agit d'une initiative du député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson). Ne laissez pas le gouvernement conservateur s'en attribuer le mérite.

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) complimente le gouvernement pour cette initiative et je l'en remercie.

Il est question d'un rapport, mais à mon avis les actes sont plus éloquentes que les paroles. Le gouvernement n'a pas cessé d'agir.

Je demande au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) ce qu'il trouve de tellement mystérieux dans le plan de stabilisation du prix de grain de l'Ouest et la contribution que le gouvernement a versée pour aider les agriculteurs de l'Ouest, soit quelque 580 millions récemment et plus de 500 millions l'année dernière. Qu'y a-t-il de mystérieux là-dedans?

Parlons de la contribution fédérale-provinciale aux programmes d'assurance-récolte. Selon les chiffres du Syndicat du blé de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral consacre, chaque année, plus de 300 millions de dollars à ce programme. Il y a également le programme d'aide aux régions touchées par la sécheresse annoncés l'année dernière dans le cadre duquel le gouvernement a accordé 48 millions pour le bétail. Il y a 150 millions pour les dégâts causés aux cultures. Nous le devons directement aux efforts exceptionnels déployés par mon collègue, le député d'Assiniboia (M. Gustafson).

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais l'heure réservée à l'examen des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Comme il est 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures, heure à laquelle la Chambre se penchera sur le problème des incendies de forêt dans la région de l'Atlantique.

(La séance est suspendue à 18 h 2.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 20 heures.